

# À l'abandon, le mythique bateau *Géodis* dans le viseur

La municipalité de Cherbourg engage une procédure en « bateau abandonné » pour une douzaine de coques qui crouissent dans ses ports. Dont l'ex-voilier de course de Christophe Auguin.

*Oxygen* balance doucement ses 18,28 m le long d'un ponton du bassin du Commerce, à Cherbourg-en-Cotentin (Manche). Six ans que ça dure. Il est arrivé là, propriété d'un Hongrois, secouru par la SNSM après avoir subi une avarie. Depuis, il n'a pas bougé. « Le propriétaire a payé quelques nuits, puis on a dû se rappeler à son bon souvenir, se souvient Muriel Jozeau-Marigné, adjointe au maire qui s'est emparée du dossier. Il a continué à payer quelques mois, et silence radio depuis décembre 2014. »

Ce serait un bateau lambda, encore... Mais celui-ci fut le fier compagnon de longue route de Christophe Auguin, navigateur solitaire granvillais, qui l'a mené à la victoire dans le tour du monde avec escales (BOC Challenge 1994-1995), puis sans escale, le mythique Vendée Globe 1996-1997.

## 35 000 € d'impayés

Groupe *Sceta*, devenu *Géodis* puis *Oxygen* depuis son rachat en 2010, en est maintenant là. À se dandiner lamentablement, vert de mousse, accastillage en berne, un hublot de casquette de roof retiré, ses vieux cordages usés sur le pont, ses voiles fêlées mais toujours à poste et à jeter... Et on n' imagine pas les possibles dégâts dans la structure en carbone.

« Il faut qu'on fasse expertiser le bateau pour savoir combien il vaut », résume l'adjointe, qui a engagé une rare procédure juridique en « bateau abandonné » : « Il existe un arsenal, assez récent (la première loi remonte à mai 2013), qui permet de destituer de ses droits de propriété un propriétaire de bateau qui ne voudrait plus payer. Selon notre juriste, aucune collectivité ne l'a encore déployé parce que c'est long et complexe. » Pour le seul *Oxygen*, l'immobilisation représente 35 000 € d'impayés en droit de place. Obtenir gain de cause



Muriel Jozeau-Marigné, maire adjointe de Cherbourg-en-Cotentin chargée notamment des ports de plaisance, s'engage dans une procédure rare et longue, qui concerne notamment l'ancien bateau de Christophe Auguin.

| PHOTO : OUEST-FRANCE

permettrait de disposer du voilier.

À la mairie, on estime que « ça peut faire une opération blanche, et on a une douzaine de dossiers comme celui-là : des bateaux dits abandonnés, ou oubliés, dont le propriétaire est mort sans héritiers ou dort en prison et dont il faut finir un jour par sceller le sort ». Il convient pour cela de reprendre et compiler tout le travail de relance déjà effectué, passer par la case mise en demeure, désignation d'une autorité compétente pour juger si Cherbourg peut récupérer les places de port et librement disposer des bateaux. Pour *Oxygen*, « ça commence à se savoir et beaucoup de gens, fondations ou groupements de skippeurs viennent nous voir avec des projets pour le sauver ».

Olivier CLERC.



L'ancien bateau avec lequel Christophe Auguin a gagné le Vendée Globe en 1997 est concerné par la procédure de la municipalité.

| PHOTO : OUEST-FRANCE